

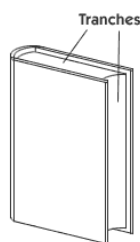




ANNOTATIONS PERMISES DANS LE MATÉRIEL AUTORISÉ LORS DES ÉVALUATIONS

Le présent document concerne tous les documents permis lors des évaluations, soit les textes de loi ou encore les volumes de la Collection des habiletés¹.

		Exemples
Je PEUX... ✓	Faire des renvois numériques	a. 10 L.D. art. 10 LD Article 10 Loi sur le divorce
	Surligner	
	Souligner	CCQ 32 Tout enfant a droit à la <u>protection</u> , à la <u>sécurité</u> et à <u>l'attention</u> ...
	Utiliser différentes couleurs	
	Colorier les tranches des Codes	Colorier en bleu les tranches relatives aux obligations 
	Encercler	
	Encadrer	
	Faire des lignes verticales, horizontales et obliques	— /

Je NE peux PAS... ✗	Écrire des noms de jugements où que ce soit	<i>Tremblay c. Daigle</i> <i>Ewanchuk</i>
	Utiliser des symboles	Notamment : \emptyset , \neq , \pm , X, $<$, $>$, *, ★
	Écrire des calculs ou des formules	$\pm v \times Vn$ Vb
	Utiliser des <i>post-it</i>	Mettre un <i>post-it</i> à la page de l'article 2805 C.c.Q. pour se souvenir de la présomption de bonne foi
	Utiliser des mots autres que ceux du titre d'une loi ou d'un règlement	<i>Responsabilité</i> 1457. Toute personne a le devoir de respecter les règles de conduite qui, suivant les circonstances, les usages ou la loi, s'imposent à elle, de manière à ne pas causer de préjudice à autrui.

Mais est-ce que je peux...

- plier ou couper mes pages de Codes? Non
- coller des *post-it* dans mes Codes, sans qu'ils ne dépassent des pages? Non
- faire plus d'un renvoi sous un même article? Oui
- me servir d'une page blanche pour dresser un tableau ou une liste de renvois? Non
- faire une flèche puis inscrire mon renvoi numérique au bout? Oui
- faire une ligne zigzagüée en guise de soulignement? Oui
- utiliser « ss » en tant qu'abréviation de *et suivants* (ex. art. 18 ss)? Oui
- écrire, par exemple « annexe 1 LJA » pour référer à l'annexe en fin de loi? Oui

¹ Mme Maude Bourgeois, une étudiante de l'année scolaire 2018-2019, a eu l'idée d'illustrer de façon claire et concise ce qui peut et ce qui ne peut pas être fait dans le matériel autorisé. Ce document a ensuite été validé par la direction de l'École du Barreau. Mme Bourgeois a accepté que son document soit mis à la disposition de ses collègues afin que tous les étudiants de l'École puissent s'y référer.